



Refus pour regroupement familiale

Par **jean bosco**, le **03/02/2011 à 20:48**

Bonjour, je viens de recevoir refus pour regroupement familiale. Motif: 1/ l'ambassade de france à kinshasa m'a fait savoir que les actes d'état - civil fournis lors du dépôt du dossier sont irrecevables. en effet, votre acte de naissance et l'acte de naissance de l'enfant ne sont pas conformes aux dispositions légales prévues aux articles 96,99 et 109 du code de la famille congolais et article 67 du code de procédure civile congolais. Par contre mon acte de naissance je suis traité avec sa mon passe port ici à l'ambassade de la république démocratique du congo en france. Votre logement ne comprenant que trois chambres pour accueillir un couple et cinq enfant de 1 an, 3ans, 4 ans, 10 ans et dont la superficie est tout juste égale aux normes requises ne correspond pas aux conditions minimales de confort et d'habilité. Vous êtes actuellement redevable de la somme de 1808,79 euros envers votre bailleur dénommé l'immobilière 3f. Si vous pouvez m'aider de rédiger cette recours gracieux. Merci.

Par **mimi493**, le **03/02/2011 à 21:50**

Votre logement n'étant pas conforme et ne présentant pas un caractère de stabilité (puisque vous ne payez pas votre loyer, le bailleur pourra entamer la procédure d'expulsion), le recours gracieux n'a aucune chance d'aboutir. Payez vos loyers, changez de logement pour un plus grand. En plus les actes d'état-civil que vous présentez sont refusés. Est-ce que ce sont vraiment vos enfants ?

Par **jean bosco**, le **05/03/2011 à 19:49**

Par contre pour les loyer je viens de payer la dette de mon loyer et l'enfant c'est vraiment ma fille.

Par **ndama**, le **26/07/2013** à **16:37**

j ai fais la demande d introduction en France de mon fils par regroupement familial, ça fait 10mois depuis que ce dernier à payer son visa ,capturé ainsi que les empruntes, malgré toute formalité,je n ai pas de réponse malgré de nombreux appels de ma part sans succès ,est -ce que, quelqu un pourra avoir de réponse à ma situation